

Questions ?

1 - D'où vient l'eau ?

Elle provient de la rivière Durance. L'eau d'irrigation est déviée au barrage de Bonpas par un canal EDF, qui alimente quelques kilomètres plus loin, les prises d'eau des canaux.

2 - Quels sont les longueurs et le droit d'eau rattachés à ces canaux ?

54 km de réseaux répartis en 3 branches : le canal Crillon de 15.5 km et les filioles syndicales de 21.5 km, le canal Hôpital-Duraçole de 10 km et le canal Puy de 7 km. Le droit d'eau afférent à ses canaux est de 7.8 m³/s.

3 - Quand et comment est née l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon ?

D'une fusion en janvier 2016, entre trois associations syndicales autorisées que sont : ASA du canal Crillon, ASA du canal Hôpital-Duraçole et ASA du canal Puy. Ce regroupement répond aux préconisations du schéma directeur (étude technique, financière et juridique sur les canaux) qui, à leur initiative, avait été lancé en 2013.

4 - Pourquoi une telle fusion ?

Pour la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers. L'amélioration des services de desserte en eau ainsi que la préservation et la pérennisation des canaux qui assurent encore et toujours aujourd'hui, de multiples services, tant d'un point de vue économique que écologique. Le bon fonctionnement des systèmes hydrauliques est un enjeu d'intérêt général.

Filiole de Saint-Martin
(Canal de Crillon)
1775-1779

5 - Quels ont été les changements depuis 1955 ?

A l'époque de leur création, les canaux de la plaine d'Avignon prélevaient l'eau directement en Durance, par le biais de vanes et de prises situées sur les berges. En 1955, l'aménagement hydroélectrique de la Durance est décidé. Les canaux de la plaine d'Avignon sont alors alimentés en eau par les ouvrages hydrauliques d'EDF, qui permettent de remédier aux insuffisances du débit naturel de la Durance en période d'irrigation intensive.

6 - Comment sont gérés les canaux syndicaux ?

Depuis 2016, les canaux syndicaux sont gérés par l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon. 15 syndicats élus et 6 salariés (directrice, secrétaire, gardes-canaux et chargée de mission) assurent la gestion administrative, technique et financière de ces ouvrages.

7 - Qu'est ce qu'une « filiole » ?

Une filiole est un terme provençal qui désigne un petit canal d'irrigation dérivé d'un plus grand. Les canaux de l'ASA alimentent de nombreuses filioles privées qui constituent, sur le territoire, un maillage hydrographique important. Le maintien et la préservation de ces réseaux sont essentiels pour assurer la continuité du service en eau brute. Les canaux syndicaux sont gérés par l'ASA. A l'inverse, l'entretien des filioles privées incombe aux propriétaires riverains.

8 - Quand est-il aujourd'hui des usagers de l'eau ?

Les canaux avaient initialement été créés pour satisfaire les besoins en eau des mouliniers et de l'agriculture du territoire. Aujourd'hui, l'eau bénéficie toujours à l'agriculture (maraichage, arboriculture, prairie, etc.) mais elle sert également à de nouveaux usagers. En effet, l'occupation du sol se compose désormais à 70% de zones urbanisées. Les canaux apportent de l'eau à des parcelles non agricoles telles que les jardins des particuliers, les golfs, les lacs ou encore les espaces verts de certaines collectivités.



**« Les canaux de la plaine d'Avignon :
une histoire au fil de l'eau »**



Mars 2017

Qu'est ce qu'une ASA ?

L'origine juridique des formes juridiques différentes associations syndicales est très ancienne. Elle remonte au Haut Moyen Age (476 - 1492) et retrace l'expression d'un phénomène communautaire, où à l'époque gallo-romaine, les aménagements hydrauliques contribuaient à façonner l'aménagement du territoire et à valoriser l'espace agricole.

Leur différence réside uniquement dans le degré d'intervention de l'administration.

Malgré l'usage du terme «association», elles ne doivent cependant pas être confondues avec des associations de loi 1901. En effet, il s'agit d'un groupement de propriétaires qui, sur un périmètre défini, est constitué en vue de permettre l'exécution et l'entretien à frais communs de travaux d'utilité publique.

Le terme « ASA » signifie Association Syndicale Autorisée. Il s'agit d'un établissement public à caractère administratif. Sous tutelle de l'Etat, il n'est cependant pas rattaché à une collectivité.

De nos jours, et même si elles sont peu connues du grand public en raison de leurs missions bien spécifiques, le nombre d'associations syndicales est important en France. Toutes régies par les textes de loi du 1^{er} juillet 2004 (ordonnance n°2004-632) et du 3 mai 2006 (décret n° 2006-504), ces structures peuvent se présenter sous des

L'ASA de la plaine d'Avignon

Née d'une fusion en 2016 entre trois associations syndicales autorisées, l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon regroupe aujourd'hui près de 2700 adhérents sur environ 7450 parcelles foncières.

Située à cheval sur 5 communes que sont : Avignon, Morières-Lès-Avignon, le Pontet, Sorgues et Vedène, le périmètre desservi est important avec 2098 ha.

Elle assure via ses canaux, l'acheminement et la distribution d'eau brute pour l'irrigation des terrains agricoles et non agricoles.

Des canaux « gravitaires »



Les canaux de la plaine d'Avignon sont des ouvrages d'irrigation dit «gravitaire». Leur construction a été réalisée d'après la topographie du territoire afin que leur fonctionnement puisse se faire sans énergie.

Grâce aux pentes du terrain naturel, l'eau chemine sans encombre sur 54 km de réseaux. Approvisionnés quasiment toute l'année, ces ouvrages permettent l'irrigation des espaces agricoles et des zones urbanisées sur l'ensemble du périmètre de l'association.

De plus, ces canaux gravitaires présentent bien d'autres atouts. En effet, à l'inverse d'une rivière leur débit se trouve à la demande

des usagers, à un niveau maximum en été. A travers les réseaux de filioles et l'irrigation des parcelles, ils contribuent en grande partie à la recharge des nappes phréatiques.

Eléments marqueurs du paysage, les canaux participent également depuis leur origine au maintien des milieux naturels et à la préservation de la biodiversité qui y est rattachée.

Par ailleurs, ils favorisent la qualité de vie des nombreux habitants en apportant de l'eau et de la fraîcheur sur un territoire naturellement chaud et sec en période estivale (climat méditerranéen).

Riche de leur patrimoine historique, les canaux sont également très appréciés pour les zones d'agrément qu'ils représentent et les activités récréatives qui peuvent y être pratiquées (promenade, VTT, etc.)

La géographie des canaux

